

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2012

Etaient présents sous la présidence d'Alain Kanarosky :

Jean-Michel Berthelot, Arnaud Silvestre, Jean-Pierre Brunet, Dominique Picard, Denis Philippe, Cristelle Chantier, Anne-Marie Frère

Absents excusés :

Raynald Royère donne pouvoir à Dominique Picard
Marcel Spilmann
Françoise Nida

Assistaient également à la réunion : Hubert Courteaux , Odile Le Faou, Francis Charvot, Jean-Paul Fauconnet, François Noblot

1/ approbation du compte rendu

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 février 2012.

2/ vote du compte administratif 2011

Jean-Michel Berthelot présente au comité le compte administratif 2011 qui est en parfaite conformité avec le compte de gestion de Mme Le Percepteur de Pont Saint Marie qui est arrêté aux somme suivantes :

- section de fonctionnement : excédent de 8 504.82 €
dépenses : 89 341.47 €
recettes : 97 846.29 €
- section d'investissement : déficit de 2 192.27 €
dépenses : 23 985.14 €
recettes : 21 792.87 €

La situation financière au 1^{er} janvier 2012 présente donc un excédent de fonctionnement de 24 216.58 € et un excédent d'investissement de 6 666.44 €.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

3/ budget primitif 2012 et affectation des résultats

Le président donne connaissance du budget arrêté par le Préfet sur avis de la chambre régionale des comptes. Celui-ci reprend la proposition mise au vote lors de la réunion du 7 février et qui prévoyait la reprise d'une somme de 12 000 € sur l'excédent de fonctionnement dégagé au compte administratif dans le but de réduire les participations des communes.

Le budget est donc arrêté à la somme de 91 375 € pour un fonctionnement minimal du syndicat et à la somme de 18 700 € pour la section investissement. Cette somme correspond au remboursement en capital de la dette du syndicat et ne prévoit aucune autre dépense d'investissement compte tenu de la situation actuelle.

Le président rappelle à l'assemblée que cette proposition est le résultat d'un travail mené avec Jean Michel Berthelot.

4/ vote de la DM 1

Le président attire l'attention des élus sur le fait qu'il reste donc une somme de 12 000 € sur l'excédent de fonctionnement non affecté, alors que des travaux de voiries s'avèrent nécessaires, comme il l'a déjà expliqué à plusieurs reprises.

Jean-Michel Berthelot souhaite que cette somme soit réinjectée dans le budget pour réduire encore la participation des communes, et essentiellement celle de Macey. Mr Kanarosky continue d'affirmer son désaccord sur cette hypothèse. Il propose de mettre aux voix le vote d'une DM qui aurait pour conséquence la reprise totale de l'excédent soit les 24 000 €.

Sur proposition du président, et après accord du comité, le vote a lieu à bulletin secret.

Le rapport mis aux voix n'est pas adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	4	4	0

Le budget est donc maintenu tel qu'arrêté par le Préfet qui entraînent les participations communales suivantes :

	Commune de Macey	Commune de Saint Lyé
Fonctionnement général	33 727	43 048
Remboursement intérêt emprunt	1 100	1 100
Remboursement capital emprunt	9 350	9 350
Total	44 177 (1)	53 498

(1) 51 213 en 2011

(2) 62 507 en 2011

5/tarifs de location de la salle des fêtes

Sur proposition du président, les tarifs de la salle des fêtes sont revalorisés, pour suivre la décision des communes de Macey et Saint Lyé d'augmenter les leurs :

- Evêchat-Macelot-Lyotain (soirée ou 1 jour): 60 € (45 €)
- Evêchat-Macelot-Lyotain (week end) : 110 € (90 €)
- Extérieurs (week-end) : 300 € (250 €)
- Caution : 300 € (153 €)
- Couvert : 1 € (pas de changement)

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

Le président informe l'assemblée qu'il va solliciter les employés pour procéder à la réfection de la peinture du plafond de la salle des fêtes, sachant que les murs ont été lessivés.

6/tarifs du 14 juillet

Le président précise que cette délibération intervient à titre de régularisation. Compte tenu des délais, le bulletin d'inscription a déjà été distribué dans les boîtes aux lettres avec les nouveaux tarifs, en accord avec Jean Michel Berthelot.

- Evêchat : 2 €
- Extérieur : 8 €
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Le plateau repas est facturé par le Pilaout à 3.50 € pour les enfants, et 6.50 € pour les adultes. La glace est remplacée par une pâtisserie. L'apéritif est à la charge du syndicat. Comme les années passées, une retraite aux flambeaux est organisée suivie d'un feu d'artifice tiré par une personne extérieure au hameau

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

7/indemnités pompiers

Le président rappelle le différend qui subsiste entre le CPI et le syndicat quant au montant des vacances à verser au titre de 2010 et 2011. D'importants dépassements sont constatés en comparaison des demandes des CPI de Macey et Saint Lyé. Les justificatifs demandés et fournis ne correspondent pas aux sollicitations du SDIS. Il rappelle que le budget 2012 prévoit une somme de 1 150 € pour chacune des deux années. Il a réussi à obtenir des tableaux de vacances faisant état d'une somme de 1151.04 € pour 2010 et une somme de 1151.58 € pour 2011.

Jean-Michel Berthelot rappelle qu'il a réclamé à plusieurs reprises les statuts de l'amicale des pompiers, les bilans financiers ainsi que le compte-rendu des assemblées générales. Il est favorable au versement des indemnités sous réserve que les documents demandés soient adressés.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

8/dématérialisation – adhésion à la SPL x-démat

Le président présente le projet du conseil général de l'Aube en collaboration avec les départements de la Marne et des Ardennes de créer une société publique locale pour proposer des prestations de dématérialisation dont les principales sont le contrôle de légalité et les marchés publics. Le SIGE bénéficiait déjà du service relatif au contrôle de légalité proposé par le conseil général. Celui-ci propose donc d'adhérer, à compter du 1^{er} juillet 2012, à la société SPL –XDEMAT et d'acquiescer pour ce faire une action au prix de 15.24 €.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

9/ informations diverses

- le président rappelle qu'il a besoin d'aide pour le 14 juillet, pour installer le chapiteau et ranger le dimanche- un agent sera présent – un appel aux bonnes volontés a été lancé – les pompiers quant à eux seront présents pour assurer la sécurité de la retraite aux flambeaux
- Jean-Michel Berthelot déplore l'absence d'entretien de certains trottoirs et regrette la négligence des propriétaires. A ce sujet, Jean-Paul Fauconnet précise que la commune de Saint Lyé fait appel à une entreprise qui vient désherber (désherbage alternatif) deux fois par an y compris sur la partie Saint Lyé du hameau. Il demande qu'une information soit effectuée aux évêchats pour leur rappeler leurs obligations en la matière.
- Jean-Paul Fauconnet s'inquiète de savoir si les puisards ont été nettoyés cette année. Le président répond que par la négative mais ajoute que l'opération sera peut être réalisée en août.
- Denis Philippe réitère sa demande pour que Grange l'Evêque soit raccordé en haut débit. Mme Boeglin lui avait signalé qu'une étude était en cours, sachant que ce dossier ne relève pas de la compétence du conseil général.
- Cristelle Chantier soulève un problème de numérotation de maisons sur la rue du Lt Simphal et suggère d'installer des panneaux indiquant les numéros pairs et impairs. Les évêchats devraient être invités à bien indiquer leur numéro de maison.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 40.

Le Président,

Alain KANAROSKY